



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 25 Février 2025 A 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Membres présents : Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Christelle ORGIAS-MANZONI, Bruno PEREZ

Absents/Pouvoirs : Claude GARCIN, Frédéric AMOURDEDIEU pouvoir à Eve MAUREL

Quorum : présents 8/10

Ordre du jour :

- Délibération révisant le tarif de location de la licence IV (2025-15)
- Délibération créant un poste non permanent d'adjoint technique territorial à temps partiel (2025-16)

Ajouts à l'ordre du jour :

- Délibération instaurant un régime d'autorisation temporaire de changement d'usage permettant à une personne physique de louer pour de courtes durées des locaux destinés à l'habitation à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et des conditions de délivrance et fixation des critères de l'autorisation + approbation du règlement communal en annexe (2025-17)
- Délibération Instituant une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme et création d'un téléservice correspondant (2025-18)
- Délibération ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 84 (2025-19)

Les élus présents acceptent les ajouts à l'ordre du jour à l'unanimité.

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2025-15	Révision du tarif de location de la licence IV	Proposition écrite des repreneurs du fonds de commerce	9	
2025-16	Création d'un poste non permanent d'adjoint technique municipal à temps partiel	Simulation de salaires, fiche de poste, procédure de recrutement visé par le CDG	9	
2025-17	Instauration d'un régime d'autorisation temporaire de changement d'usage permettant à une personne physique de louer pour de courtes durées des locaux destinés à l'habitation à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et des conditions de délivrance et fixation des critères de l'autorisation + règlement communal	Dossier de présentation du régime d'autorisation temporaire + règlement communal	9	
2025-18	Instituant une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme et création d'un téléservice correspondant	Dossier de présentation de la procédure d'enregistrement	9	



2025-19	Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 84	Présentation du renouvellement de la convention groupe	9	
---------	---	--	---	--

Demande de scrutin particulier : ☐ Oui ☒ Non

Résultat scrutin particulier : (nom des votants et sens de leur vote)

Teneur des discussions en cours de séance :

Madame le maire ouvre la séance à 18h15, après avoir constaté le quorum et désigné Armelle TOUATI comme secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour, proposition des ajouts à l'ordre du jour et approbation du PV du précédent conseil municipal. Acceptation des ajouts à l'ordre du jour à l'unanimité 9/10.

Délibération 2025-15 Révision du tarif de location de la licence IV

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre de la vente du fonds de commerce du restaurant L'Ecole Buissonnière j'ai rencontré les potentiels repreneurs. Un compromis a été signé avec Mme Trigueros et conditionné à l'obtention de la Licence IV. Notre licence IV acquise en 2022 n'a été louée que 4 mois en 2024, la délibération fixant le prix de la location à 500€ mensuels. Les repreneurs nous ont fait une proposition écrite pour un loyer mensuel de 300€ avec un engagement via un bail commercial minimal de 3 ans.

Je demande au conseil municipal de se prononcer sur les 2 propositions suivantes :

- accepter l'offre à 300€ mensuel pour 3 ans minimum ce qui assurerait une recette de 10800€ à la commune
- proposer une contre-offre à 300€ la première année afin de faciliter l'installation du nouveau commerce puis 350€ les années suivantes soit une recette prévisionnelle de 12 000€ pour 3 ans

Nombre de votre pour la proposition 1 : 0 pour la proposition 2 : 9/10

Délibération 2025-16 Création d'un poste non permanent d'adjoint technique municipal à temps partiel

Rapporteur : Madame le Maire

A plusieurs reprises durant ces dernières années, nous avons été confronté à la difficulté de n'avoir qu'un seul agent technique en charge de l'entretien des locaux de la mairie et aucun agent technique pour la gestion des extérieurs.

Pour rappel, l'agent technique actuel n'intervient que 4 heures le mercredis (ce nombre d'heures étant resté le même que lorsque nous étions dans les anciens bâtiments de la mairie). Cet agent ne peut pas réaliser plus d'heures et ne peut pas modifier ses horaires aisément car déjà engagé sur un autre emploi.

Dès que cet agent est en congés ou malade, nous devons donc assumer l'entretien des locaux au pied levé afin d'offrir un cadre agréable aux personnes qui disposent de la salle polyvalente notamment, ce que nous avons fait plusieurs fois avec Justine ces derniers mois.

La santé financière de la commune le permettant aujourd'hui, il serait pertinent de pouvoir recruter un second agent technique. D'une part pour assurer un service minimum en cas d'absence de la titulaire et d'autre part pour répondre aux besoins d'entretien des extérieurs et petites réparations des bâtiments. Après avoir échangé avec le Centre de Gestion, nous avons trouvé une solution qui semble pertinente dans un premier temps. Le poste créé à 6h hebdomadaire pour accroissement d'activité nous permettrait de recruter un agent comme contractuel par



période de 3 mois renouvelable jusqu'à 1 an. L'avantage serait d'évaluer en situation réelle si le poste convient à la personne, si l'agent recruté convient au poste et si le nombre d'heures prévisionnel est suffisant ou pas. Par la suite, nous aurons la possibilité de lui proposer une titularisation le cas échéant.

Nous avons réalisé des simulations de coût employeur dans le cadre de cette proposition qui s'élèverait dans une fourchette allant de 6000 à 7000€ en fonction du profil du candidat.

Dans le budget 2025, nous avons prévu 7000€ pour anticiper ce besoin.

Aujourd'hui, le conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération 2025-17 et 2025-18

Notre commune compte 158 logements dont 20 résidence secondaires et 17 vacants.

L'instauration de cette procédure permettrait :

- De disposer d'une lisibilité accrue des offres d'hébergement globale
- Répondre à la nécessité de contrôler à minima les flux touristiques dans le cadre du pilotage et du développement de la politique de tourisme
- Prévenir un risque pour l'équilibre économique et social de la commune

La procédure serait ainsi :

- Déposer une demande d'autorisation temporaire auprès de la mairie pour changement d'usage pour location de courte durée: pour les résidences secondaires systématiquement et pour les résidences principales seulement si elle sont louées plus de 90 ou 120 jours par an (niveau à définir par le conseil)
- L'accord sera acquis pour une durée de 3 ans, non reconductible tacitement
- Les logements mis à la location devront répondre aux mêmes règles de salubrité que les logements classiques
- De cette demande d'autorisation découlera une procédure d'enregistrement qui permettra au demandeur d'obtenir un numéro qui sera indispensable pour faire la publicité de la location sur les sites internet (en parallèle Cotelub pourra alors collecter directement les taxes de séjour auprès de ces opérateurs)
- Enfin il convient de préciser quelques points dans le règlement municipal :
 - Imposer un nombre maximal de logement par demandeurs pouvant entrer dans ce changement d'usage ? Le conseil municipal ne souhaite pas limiter le nombre de logement.
 - Définir une zone exclue de la possibilité du changement d'usage ? Le conseil municipal ne souhaite pas définir de zone d'exclusion.
 - Pour les résidences principales choisir la durée en-dessous de laquelle il n'est pas nécessaire de faire de déclaration et d'enregistrement : entre 90 et 120 jours. Le conseil municipal décide de fixer ce délai à 120 jours.

Les débats étant terminés, les conseillers municipaux approuve à l'unanimité les délibération 2025-17 et 2025-18.

DIVERS :

- ✓ Pièges à frelon : la mairie a commandé des pièges à frelons, ils sont disponibles en mairie sur simple demande des administrés.
- ✓ Accord de principe de la proposition d'aménagement pour sécuriser le cœur de village : il est proposé de matérialiser 2 STOP dans la rue du cœur de village au niveau du croisement 1 de la rue des iris afin de limiter la vitesse et faire respecter les priorités. Les élus sont favorables à cette proposition à l'unanimité.
- ✓ Tournage du film à la Chapelle prévu le 3 mai en journée : un court métrage sera tourné à la chapelle le 3 mai 2025.
- ✓ Avancée des dossiers en cours :



Chemin du moulin à vent : demande de subvention envoyé à la région en attente de réponse (pas de possibilité de co-financement avec le département) – Bruno va se charger de faire un second devis comparatif auprès de BS Voirie

- Toiture de l'école terminée, 1^{er} appel de fond de la subvention envoyé
- Travaux de rénovation énergétique à suivre : en cours de travail avec Soliha et Vaucluse Ingenierie, montage en cours du dossier de consultation des entreprises, rdv tel en mars pour déterminer si besoin d'une maîtrise d'œuvre et voir si un architecte est nécessaire notamment pour le permis de construire
- Caveau provisoire : devis signé, travaux à venir prochainement
- Mise aux normes des hydrants : devis validé, intervention à venir courant mai 2025
- Chapelle : dossier de subvention envoyé fin décembre, en attente du retour
- Equipements communaux : tables, chaises... commande validée, en attente de la livraison

Madame le Maire clôture la séance à 20h00

Signature du président :

Signature du secrétaire :